

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 2 décembre 2009 de M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti et Maria Casares, intitulée: «Quelles explications à la baisse du nombre de naturalisation en 2009».**

*TEXTE DE LA QUESTION*

*A la commission des naturalisations, nous avons constaté en 2009 une forte baisse du nombre de dossiers de demandes de naturalisation.*

*Quelles en sont les raisons?*

*Est-ce que cette baisse concerne également notre canton et toute la Suisse?*

*Pouvez-vous nous transmettre les chiffres des trois dernières années?*

*REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les données statistiques relatives au nombre de dossiers traités par la Ville de Genève sont les suivantes, de 2001 à 2009.

Année	- de 25 ans	+ de 25 ans	Total
2001	335	359	694
2002	248	542	790
2003	442	661	1103
2004	576	924	1500
2005	397	1215	1612
2006	414	720	1134
2007	427	945	1372
2008	490	260	750
2009	592	297	889

Après une forte augmentation jusqu'en 2005, on constate donc une diminution irrégulière du nombre de dossiers traités par la Ville de Genève depuis 2006.

Cette diminution a également été constatée au niveau cantonal depuis 2004, selon les chiffres contenus dans le rapport annuel du Service cantonal des naturalisations dont la dernière mouture doit sortir prochainement.

Enfin, au niveau fédéral, on peut relever une augmentation jusqu'en 2006, suivie d'une légère diminution depuis.

En ce qui concerne le canton de Genève, la diminution actuelle trouve son origine dans plusieurs facteurs.

La majorité des candidats est originaire de l'Union européenne. Or l'élargissement de celle-ci, de même que l'entrée en vigueur ces dernières années des conventions bilatérales ont eu pour effet de diminuer de manière importante l'attractivité du passeport suisse pour les ressortissants de cette partie du monde.

D'une manière plus générale, on peut aussi relever que les efforts entrepris en vue de l'intégration des étrangers (emplois, achats immobiliers, bourses d'études, droit de vote au niveau municipal) ont également contribué à diminuer les avantages découlant de l'acquisition de la nationalité suisse.

Enfin, il faut relever que le Service cantonal des naturalisations, dans la perspective de l'adoption en 2004 des dispositions relatives à la naturalisation facilitée, avait procédé à l'engagement de personnel temporaire, aux fins de traiter les dossiers en attente avant l'entrée en vigueur des modifications légales.

Il en est résulté une forte augmentation du nombre de dossiers examinés au niveau cantonal, et par contrecoup au niveau municipal, le maximum étant atteint en 2005 pour les étrangers de plus de 25 ans.

Les années qui ont suivi ont, par contre, connu un retour à un niveau moyen du nombre de dossiers traités, diminution qui a vu ses effets conjugués avec les autres éléments mentionnés ci-dessus.

\*\*\*\*

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Le conseiller administratif:

*Jacques Moret*

*Pierre Maudet*

Le 27 janvier 2010.